



Echanges

L'échange est organisé par l'établissement en lien avec nos partenaires à l'étranger. Dans ce cas les responsables de l'échange :

- établissent le déroulement de l'accueil à et du séjour : réservations, programme, communication et durée : en général durée d'une semaine en Europe et 10 à 15 jours à l'international)
- informent les familles et les élèves de l'organisation
- accompagnent les élèves à l'étranger
- gèrent le quotidien durant l'accueil et durant le séjour (en lien avec les professeurs sur place)

Inscriptions

- **Places :** Les places étant limitées, en cas de surnombre dans les inscriptions, la priorité sera accordée, par niveau d'étude, aux élèves euro (DEC puis Mention euro). Un tirage au sort peut être effectué en présence de l'Apel (association des parents d'élèves). Il est important que les élèves fassent 2 choix.
- **Paiement :** L'inscription en ligne doit être accompagnée d'un acompte de 200 € (ordre : Lycée Sainte Agnès). Le chèque sera remis lors des permanences communiquées plus tard
Si votre enfant est retenu, il devra impérativement, à la date fixée par l'organisateur, apporter le règlement total du voyage dont le montant sera indiqué et qui sera encaissé à une date fixée par l'échéancier. L'acompte de 200 € (ordre Lycée Ste Agnès) est obligatoire pour tout échange. Il n'y aura pas de réservation sans ce chèque. Par ailleurs, ce dernier ne sera pas remboursé en cas de désistement. Si la candidature de votre enfant n'est pas retenue, le chèque d'acompte vous sera rendu.

Quelques règles :

- Ne pourront participer à un échange/mobilité les élèves n'ayant pas rendu ou pas validé les travaux demandés par l'organisateur, à la suite d'un échange dans la (les) classe(s) précédente(s).
- Lors d'un échange dans la même année scolaire, la ½ pension n'est pas déduite lorsque l'élève part mais il ne paie pas les repas de son correspondant en retour.
- Un interne ne peut pas accueillir de correspondant à l'internat : il trouve une famille d'accueil pour la semaine ou il devient ½ pensionnaire le temps du séjour du correspondant.
- Un élève doit faire 2 choix pour les échanges (en les classant).
- L'inscription pour une mobilité (Irlande, Australie par exemple) est différente des échanges classiques. Les élèves Euro peuvent s'ils le souhaitent participer à un échange classique et participer à une mobilité dans la même année à condition que les dates ne coïncident pas. Dans ce cas-là, ils peuvent s'inscrire séparément dans les 2. Les élèves Euro qui ne seront pas sélectionnés pour une mobilité (listes officielles pour l'Australie et l'Irlande autour du 20 septembre 2016), pourront s'inscrire pour un échange (si cela n'est pas fait avant) entre le 20 septembre 2016 et le 1^{er} octobre 2016.
Un(e) élève ne peut pas effectuer 2 échanges sur temps scolaire pendant une même année scolaire.
- Après l'inscription en ligne et le dépôt du chèque confirme l'inscription, l'élève doit remplir en ligne une « présentation » détaillée qui se trouve sur notre site. Merci de penser dès maintenant à avoir ou renouveler votre passeport (destinations non européennes) ou votre carte d'identité (destination européenne), à votre carte d'assurance européenne.
- Le lycée n'est pas une « agence de voyage », les échanges se basent sur l'amitié, la confiance et le lien culturel qui nous lient aux partenaires. Il peut arriver qu'un partenaire annule l'échange faute de budget ou de candidats, si cela arrive, nous nous engageons à proposer des solutions dans la mesure du possible à nos élèves.